



HERBLAY
sur-Seine

**AFFICHE ET
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE
LE ...04/07/.....2025**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUN 2025**

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 20 juin 2025, s'est assemblé en salle Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise,
Mme Fatima MOUSSI, M. Philippe BARAT, M. Jean-Charles RAMBOUR, M. Johann ROS, Mme Oriane SIMON, M. Philippe VONMEURS Mme Isabelle PAILLASSA, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, Mme Linda SAGET, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, M. Benoît VINCENT, Mme Pascale STELLA, M. Mohamed EL BAGHDADI, M. Mounir BAYACH, M. Johan YVALUN, Mme Denise PARMANTIER, M. Arnaud GALLOPIN, Mme Nadia CANTOU, Mme Pascale GABARD, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Nadine PORCHEZ a donné pouvoir à M. Johann ROS,
Mme Evelyne LARGENTON a donné pouvoir à Mme Sarah NEROZZI BANFI,
M. David GOSSET a donné pouvoir à M. Dominique ROUSSEL,
M. Jean-René MARTEL a donné pouvoir à M. Philippe VONMEURS,
Mme Adèle ALBERT ETIENNE a donné pouvoir à M. Gérard PIPAT,
Mme Marie-Annick DE WIT a donné pouvoir à Mme Fatima MOUSSI,
M. Serge FICHERA a donné pouvoir à Pascale STELLA,
M. Philippe BONNEYRAT a donné pouvoir à M. Jean-Charles RAMBOUR,
M. Djibril KOITA a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
M. Jean-Pierre LE MAGUET a donné pouvoir à Benoit VINCENT,
Mme Nelly LEON a donné pouvoir à Mme Cécile JOBIN.

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES :

M. Olivier DALMONT,
Mme Nathalie CHAUFFOUR.

LE QUORUM EST ATTEINT

1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne Monsieur Arnaud GALLOPIN dans l'ordre du tableau et, à ***l'Unanimité (33 voix pour)***, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal approuve, à ***l'Unanimité (33 voix pour)***, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025.

3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le conseil municipal du 30 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal en **prend acte**.

001. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (3 voix pour : Philippe ROULEAU, Nelly LEON, Cécile JOBIN – 30 abstentions)*** approuve l'adoption du règlement intérieur tel que modifié en son article 13 : constitution des groupes politiques.

002. DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** :

- Approuve le principe de procéder à la détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et à leur répartition entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération Val Parisis selon un accord local qui sera applicable lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux,
- Approuve le nombre de 87 conseillers communautaires de la CA Val Parisis,
- Approuve la répartition des 87 sièges de conseillers communautaires comme suit :
 - BEAUCHAMP : 3 sièges,
 - BESSANCOURT : 3 sièges,
 - CORMEILLES-EN-PARISIS : 8 sièges,
 - EAUBONNE : 8 sièges,
 - ERMONT : 8 sièges,

- FRANCONVILLE-LA-GARENNE : 11 sièges,
- FREPILLON : 1 siège,
- HERBLAY-SUR -SEINE : 9 sièges,
- LA FRETTE-SUR-SEINE : 2 sièges,
- LE PLESSIS BOUCHARD : 3 sièges,
- MONTIGNY-LES-CORMEILLES : 7 sièges,
- PIERRELAYE : 3 sièges,
- SAINT-LEU-LA-FORET : 5 sièges,
- SANNOIS : 8 sièges,
- TAVERNY : 8 sièges.

- Sollicite le Préfet du Val d'Oise pour faire constater la composition de l'organe délibérant de la CA Val Parisis qui sera applicable lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux,
- Précise que la délibération sera notifiée au Président de la CA Val Parisis, et au Préfet de Département.

003. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** approuve la nouvelle convention de mise à disposition du Système d'Information Géographie auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à la signer.

004. RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal **prend acte** de la communication par Monsieur le Maire, de ce rapport d'activités de l'exercice 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la ville d'Herblay-sur-Seine, régulièrement établi par le président de ladite commission ou le vice-président, et ceci, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

005. RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE MANDON SOMAREP POUR LE MARCHE COUVERT SITUE PLACE DE LA HALLE

Rapporteur Johann ROS

Le Conseil municipal **prend acte**, au vu des éléments exposés, de la présentation du rapport d'activités 2024 établi par la société MANDON SOMAREP, délégataire du service public du marché couvert place de la Halle.

101. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES EN MATIERE DE SERVICES SPECIAUX DE TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS SCOLAIRES AVEC ILE DE FRANCE MOBILITES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer cette convention de délégation en matière de services spéciaux de transports publics routiers scolaires réservés aux élèves.

102. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RECOUVREMENT DE PRODUITS LOCAUX

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (33 voix pour) approuve la convention de recouvrement avec le Service de Gestion Comptable d'Argenteuil et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer ladite convention.

103. EXONERATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU PROFIT DE LA SCI MEDICAL HERBLAY SUITE A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal à l'Unanimité (33 voix pour) autorise l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement appliquée au permis de construire accordé à la SCI MEDICAL HERBLAY, pour ce centre d'imagerie médicale.

104. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2025

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (33 voix pour) adopte la décision modificative tel que ci-dessous :

Imputation	Objet de la demande	DEPENSES	RECETTES
	<i>Section de fonctionnement</i>	-	-
	TOTAL CHAPITRE 014	- 140 000,00	-
739116	Atténuation de produits	- 140 000,00	
	TOTAL CHAPITRE 67	140 000,00	-
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	140 000,00	

Imputation	Objet de la demande	DEPENSES	RECETTES
	<i>Section d'investissement</i>	1 000 000,00	1 000 000,00
	TOTAL CHAPITRE 10		- 300 000,00
10222	FCTVA		- 300 000,00
	TOTAL CHAPITRE 16		1 300 000,00
1641	Emprunts		1 300 000,00
	TOTAL CHAPITRE 21	1 000 000,00	
2151	Mise en réserve	1 000 000,00	

201. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'ACQUISITION DE LIVRES ET DE DVD

Rapporteur : Sarah NEROZZI BANFI

Le Conseil municipal à l'Unanimité (33 voix pour) autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou Monsieur Philippe Barat, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces fournitures courantes,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les sept lots du marché correspondants, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

202. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DES TARTRES

Rapporteur : Fatima MOUSSI

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou M. Philippe BARAT, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces travaux.
- A signer avec les titulaires retenus au terme de la procédure les différents lots du marché correspondant, une fois que ce dernier aura été dûment attribué par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville.
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

203. PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT ANNUEL 2024 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Rapporteur : Fatima MOUSSI

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** approuve le rapport annuel 2024 de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2024-2030.

204. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FERME PEDAGOGIQUE ET DENOMINATION DU PAVILLON

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** approuve :

- le nouveau règlement tel que présenté ;
- la dénomination du pavillon « La Cabane ».

205. MODIFICATION DE L'AGREMENT POUR LE MULTI-ACCUEIL FAMILIAL « L'ATTRAPE-REVES »

Rapporteur : Linda SAGET

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** prend acte de l'avis favorable du conseil départemental du Val d'Oise quant au fonctionnement et à la demande de diminution de la capacité d'accueil du multi-accueil familial « L'attrape rêves ».

206. APPROBATION ET SIGNATURE DES AVENANTS A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE PORTANT SUR LE BONUS TERRITOIRE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Linda SAGET

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** dans le cadre d'une évolution de financement, autorise, Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la CAF trois avenants à la convention d'objectifs et de financement concernant le bonus territoire convention territoriale globale pour le Relais Petite Enfance, les Lieux d'Accueil Enfants-Parents et les établissements d'accueil du jeune enfant.

207. APPROBATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE PORTANT SUR LE FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Rapporteur : Linda SAGET

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** approuve les termes des conventions et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer les conventions d'objectifs et de financement fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants.

301. LANCEMENT DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE RELATIF A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Gérard PIPAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU ou en cas d'empêchement, Monsieur Philippe BARAT, Adjoint au Maire :

- à lancer la procédure adaptée relative à ces travaux,
- à signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les lots du marché correspondant.

302. APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ÎLE-DE-FRANCE ET LA VILLE SUR PLUSIEURS DE SES SECTEURS

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **la Majorité (31 voix pour – 2 voix contre : Nelly LEON – Cécile JOBIN)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer une convention d'intervention foncière avec l'EPFIF sur les secteurs de la Ville tels qu'annexés.

303. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF AUX TRAVAUX AU PRE-POST DES CHÊNES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à déposer une demande de permis de construire pour la construction de ce préau.

304. DERRIÈRE LE TERTRE – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE AO15

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** approuve l'intégration du bien cadastré section AO 15 dans le domaine privé de la commune et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous documents relatifs à cette intégration.

305. DERRIÈRE LE TERTRE – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE AO47

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** approuve l'intégration du bien cadastré section AO 47 dans le domaine privé de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous documents relatifs à cette intégration.

306. DERRIÈRE LE TERTRE – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE AO882

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** approuve l'intégration du bien cadastré section AO 882 dans le domaine privé de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous documents relatifs à cette intégration.

**307. RUE DE L'ORME MACAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2024/147 PORTANT SUR LA
CESSION D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE COMMUNALE BH 728 A RIVERAIN**

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** autorise la modification de la délibération n°2024/147 portant sur la cession de la partie de parcelle, afin de permettre la cession d'une emprise d'environ 62 m² de la parcelle BH 728 pour un montant de 9 920 €, et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous les actes nécessaires à la division et à la cession.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 19h45.

Le procès-verbal analytique de cette séance de ce conseil municipal du 26 juin 2025 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.

Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise



HERBLAY
sur-Seine

**AFFICHE ET
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE
LE2025**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUN 2025**

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 20 juin 2025, s'est assemblé en salle Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise,
Mme Fatima MOUSSI, M. Philippe BARAT, M. Jean-Charles RAMBOUR, M. Johann ROS, Mme Oriane SIMON, M. Philippe VONMEURS Mme Isabelle PAILLASSA, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, Mme Linda SAGET, Adjointes au Maire,
M. Gérard PIPAT, M. Benoît VINCENT, Mme Pascale STELLA, M. Mohamed EL BAGHDADI, M. Mounir BAYACH, M. Johan YVALUN, Mme Denise PARMANTIER, M. Arnaud GALLOPIN, Mme Nadia CANTOU, Mme Pascale GABARD, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Nadine PORCHEZ a donné pouvoir à M. Johann ROS,
Mme Evelyne LARGENTON a donné pouvoir à Mme Sarah NEROZZI BANFI,
M. David GOSSET a donné pouvoir à M. Dominique ROUSSEL,
M. Jean-René MARTEL a donné pouvoir à M. Philippe VONMEURS,
Mme Adèle ALBERT ETIENNE a donné pouvoir à M. Gérard PIPAT,
Mme Marie-Annick DE WIT a donné pouvoir à Mme Fatima MOUSSI,
M. Serge FICHERA a donné pouvoir à Pascale STELLA,
M. Philippe BONNEYRAT a donné pouvoir à M. Jean-Charles RAMBOUR,
M. Djibril KOITA a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
M. Jean-Pierre LE MAGUET a donné pouvoir à Benoit VINCENT,
Mme Nelly LEON a donné pouvoir à Mme Cécile JOBIN.

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES :

M. Olivier DALMONT,
Mme Nathalie CHAUFFOUR.

LE QUORUM EST ATTEINT

1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne Monsieur Arnaud GALLOPIN dans l'ordre du tableau et, à **l'Unanimité (33 voix pour)**, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal approuve, à **l'Unanimité (33 voix pour)**, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025.

3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le conseil municipal du 30 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal en **prend acte**.

001. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (3 voix pour : Philippe ROULEAU, Nelly LEON, Cécile JOBIN – 30 abstentions)** approuve l'adoption du règlement intérieur tel que modifié en son article 13 : constitution des groupes politiques.

002. DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** :

- Approuve le principe de procéder à la détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et à leur répartition entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération Val Parisis selon un accord local qui sera applicable lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux,
- Approuve le nombre de 87 conseillers communautaires de la CA Val Parisis,
- Approuve la répartition des 87 sièges de conseillers communautaires comme suit :
 - BEAUCHAMP : 3 sièges,
 - BESSANCOURT : 3 sièges,
 - CORMEILLES-EN-PARISIS : 8 sièges,
 - EAUBONNE : 8 sièges,
 - ERMONT : 8 sièges,

- FRANCONVILLE-LA-GARENNE : 11 sièges,
 - FREPILLON : 1 siège,
 - HERBLAY-SUR -SEINE : 9 sièges,
 - LA FRETTE-SUR-SEINE : 2 sièges,
 - LE PLESSIS BOUCHARD : 3 sièges,
 - MONTIGNY-LES-CORMEILLES : 7 sièges,
 - PIERRELAYE : 3 sièges,
 - SAINT-LEU-LA-FORET : 5 sièges,
 - SANNOIS : 8 sièges,
 - TAVERNY : 8 sièges.
- Sollicite le Préfet du Val d'Oise pour faire constater la composition de l'organe délibérant de la CA Val Parisis qui sera applicable lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux,
 - Précise que la délibération sera notifiée au Président de la CA Val Parisis, et au Préfet de Département.

003. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** approuve la nouvelle convention de mise à disposition du Système d'Information Géographie auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à la signer.

004. RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal **prend acte** de la communication par Monsieur le Maire, de ce rapport d'activités de l'exercice 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la ville d'Herblay-sur-Seine, régulièrement établi par le président de ladite commission ou le vice-président, et ceci, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

005. RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE MANDON SOMAREP POUR LE MARCHÉ COUVERT SITUÉ PLACE DE LA HALLE

Rapporteur Johann ROS

Le Conseil municipal **prend acte**, au vu des éléments exposés, de la présentation du rapport d'activités 2024 établi par la société MANDON SOMAREP, délégataire du service public du marché couvert place de la Halle.

101. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES EN MATIERE DE SERVICES SPECIAUX DE TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS SCOLAIRES AVEC ILE DE FRANCE MOBILITES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer cette convention de délégation en matière de services spéciaux de transports publics routiers scolaires réservés aux élèves.

102. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RECOUVREMENT DE PRODUITS LOCAUX

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** approuve la convention de recouvrement avec le Service de Gestion Comptable d'Argenteuil et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer ladite convention.

103. EXONERATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU PROFIT DE LA SCI MEDICAL HERBLAY SUITE A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** autorise l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement appliquée au permis de construire accordé à la SCI MEDICAL HERBLAY, pour ce centre d'imagerie médicale.

104. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2025

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** adopte la décision modificative tel que ci-dessous :

Imputation	Objet de la demande	DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	-	-
	TOTAL CHAPITRE 014	- 140 000,00	-
739116	Atténuation de produits	- 140 000,00	
	TOTAL CHAPITRE 67	140 000,00	-
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	140 000,00	

Imputation	Objet de la demande	DEPENSES	RECETTES
	Section d'investissement	1 000 000,00	1 000 000,00
	TOTAL CHAPITRE 10		- 300 000,00
10222	FCTVA		- 300 000,00
	TOTAL CHAPITRE 16		1 300 000,00
1641	Emprunts		1 300 000,00
	TOTAL CHAPITRE 21	1 000 000,00	
2151	Mise en réserve	1 000 000,00	

201. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'ACQUISITION DE LIVRES ET DE DVD

Rapporteur : Sarah NEROZZI BANFI

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou Monsieur Philippe Barat, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces fournitures courantes,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les sept lots du marché correspondants, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

202. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DES TARTRES

Rapporteur : Fatima MOUSSI

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou M. Philippe BARAT, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces travaux.
- A signer avec les titulaires retenus au terme de la procédure les différents lots du marché correspondant, une fois que ce dernier aura été dûment attribué par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville.
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

203. PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT ANNUEL 2024 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Rapporteur : Fatima MOUSSI

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** approuve le rapport annuel 2024 de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2024-2030.

204. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FERME PEDAGOGIQUE ET DENOMINATION DU PAVILLON

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** approuve :

- le nouveau règlement tel que présenté ;
- la dénomination du pavillon « La Cabane ».

205. MODIFICATION DE L'AGREMENT POUR LE MULTI-ACCUEIL FAMILIAL « L'ATTRAPE-REVES »

Rapporteur : Linda SAGET

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** prend acte de l'avis favorable du conseil départemental du Val d'Oise quant au fonctionnement et à la demande de diminution de la capacité d'accueil du multi-accueil familial « L'attrape rêves ».

206. APPROBATION ET SIGNATURE DES AVENANTS A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE PORTANT SUR LE BONUS TERRITOIRE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Linda SAGET

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** dans le cadre d'une évolution de financement, autorise, Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la CAF trois avenants à la convention d'objectifs et de financement concernant le bonus territoire convention territoriale globale pour le Relais Petite Enfance, les Lieux d'Accueil Enfants-Parents et les établissements d'accueil du jeune enfant.

207. APPROBATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE PORTANT SUR LE FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Rapporteur : Linda SAGET

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour)*** approuve les termes des conventions et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer les conventions d'objectifs et de financement fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants.

301. LANCEMENT DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Gérard PIPAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU ou en cas d'empêchement, Monsieur Philippe BARAT, Adjoint au Maire :

- à lancer la procédure adaptée relative à ces travaux,
- à signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les lots du marché correspondant.

302. APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ILE-DE-FRANCE ET LA VILLE SUR PLUSIEURS DE SES SECTEURS

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **la Majorité (31 voix pour – 2 voix contre : Nelly LEON – Cécile JOBIN)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer une convention d'intervention foncière avec l'EPFIF sur les secteurs de la Ville tels qu'annexés.

303. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF AUX TRAVAUX AU PRE-POST DES CHENES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à déposer une demande de permis de construire pour la construction de ce préau.

304. DERRIERE LE TERTRE – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE AO15

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** approuve l'intégration du bien cadastré section AO 15 dans le domaine privé de la commune et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous documents relatifs à cette intégration.

305. DERRIERE LE TERTRE – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE AO47

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** approuve l'intégration du bien cadastré section AO 47 dans le domaine privé de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous documents relatifs à cette intégration.

306. DERRIERE LE TERTRE – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE AO882

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (33 voix pour)** approuve l'intégration du bien cadastré section AO 882 dans le domaine privé de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous documents relatifs à cette intégration.

**307. RUE DE L'ORME MACAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2024/147 PORTANT SUR LA
CESSION D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE COMMUNALE BH 728 A RIVERAIN**

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (33 voix pour)** autorise la modification de la délibération n°2024/147 portant sur la cession de la partie de parcelle, afin de permettre la cession d'une emprise d'environ 62 m² de la parcelle BH 728 pour un montant de 9 920 €, et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous les actes nécessaires à la division et à la cession.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 19h45.

Le procès-verbal analytique de cette séance de ce conseil municipal du 26 juin 2025 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise

